

Distribution limitée

WHC-95/CONF.201/2  
Paris, le 15 mai 1995  
Original: Français/Anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-neuvième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

3 - 8 juillet 1995

Point 4 de l'ordre du jour provisoire: Rapport du Comité du patrimoine mondial à la Conférence générale (28ème session)

Conformément à l'article 29.3 de la Convention, le Comité doit présenter un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'UNESCO. Les membres du Bureau voudront bien trouver, ci-joint, pour approbation, le projet du document 28C/98 "Rapport du Comité du patrimoine mondial à la Conférence générale (28ème session)" pour la période 1994-1995.

Il est en outre rappelé que, conformément à l'orientation stratégique 15 adoptée à Santa Fé, ce rapport sera également présenté par le Président du Comité à la dixième session de l'Assemblée générale des Etats parties, qui se tiendra pendant la Conférence générale.

**D R A F T**

Original français/anglais

Point 4.5 de l'ordre du jour provisoire**RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL SUR SES ACTIVITES  
(1994-1995)**RESUME

Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été créé en vertu de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, le 16 novembre 1972.

Le présent rapport est soumis à la Conférence générale par le Comité susmentionné, conformément à l'Article 29.3 de ladite Convention qui stipule que "le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture".

## I. COMPOSITION ET FONCTIONS DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Le nombre des Etats ayant déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion à la Convention du patrimoine mondial était de 136 au début de la neuvième Assemblée générale, réunie au cours de la vingt-septième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 1993). Le nombre des Etats parties est de **142** à la date du 10 avril 1995. La liste de ces Etats figure à l'**annexe I**.

2. Lors de sa neuvième session, l'Assemblée générale a procédé à l'élection de **sept** membres du Comité en remplacement de ceux dont le mandat venait à expiration. Le Comité du patrimoine mondial est composé actuellement comme suit :

Allemagne\*\*<sup>1</sup>, Brésil\*\*\*, Chine\*\*, Chypre\*\*, Colombie\*, Egypte\*\*, Espagne\*\*, Etats-Unis d'Amérique\*\*\*, France\*\*\*, Indonésie\*, Italie\*\*\*, Japon\*\*, Liban\*\*\*, Mexique\*\*, Niger\*\*\*, Oman\*, Pérou\*, Philippines\*\*, République arabe syrienne\*, Sénégal\*, Thaïlande\*.

3. Depuis le rapport antérieur soumis à la Conférence générale lors de sa vingt-septième session (doc. 27 C/101), le Comité s'est réuni à deux occasions : la première fois, à l'invitation des autorités colombiennes, du 6 au 11 décembre 1993, à Carthagène, Colombie, et la deuxième fois, à l'invitation des autorités thaïlandaise, à Phuket, Thaïlande, du 12 au 17 décembre 1994.

4. Le Bureau du Comité a tenu ses deux réunions annuelles en 1994. En 1995, la première réunion s'est tenue en juillet et la seconde se tiendra en décembre. Il se composait comme suit :

### De décembre 1993 à décembre 1994 :

Président : Mme. Olga PIZANO (Colombie)

Vice-Présidents : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Oman, Sénégal et Thaïlande.

Rapporteur : M. J. Guiro CABRERA (Espagne)

- 
- <sup>1</sup>\* Etats dont le mandat s'achèvera à la fin de la vingt-huitième session de la Conférence générale.
- \*\* Etats dont le mandat s'achèvera à la fin de la vingt-neuvième session de la Conférence générale.
- \*\*\* Etats dont le mandat s'achèvera à la fin de la trentième session de la Conférence générale.

**Depuis décembre 1994 :**

Président : M. Adul WICHICHAROEN (Thaïlande)

Vice-Présidents : Allemagne, Colombie, Italie, Oman et Sénégal.

Rapporteur : M. Zhang CHONGLI (Chine)

5. Le Comité du patrimoine mondial, ci-après dénommé "le Comité", a quatre fonctions essentielles :

- (i) identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties, les biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui seront protégés au titre de la Convention et inscrire ces biens sur la "Liste du patrimoine mondial";
- (ii) veiller, en liaison avec les Etats parties, à l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial;
- (iii) décider quels biens parmi ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont à inclure sur la "Liste du patrimoine mondial en péril"; et
- (iv) déterminer les moyens et les conditions les plus appropriés d'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine mondial pour aider, dans toute la mesure du possible, les Etats parties à sauvegarder leurs biens de valeur universelle exceptionnelle.

Le Secrétariat du Comité du patrimoine mondial est fourni par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. )

**II. LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

6. Sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties conformément à l'article 11 de la Convention, le Comité du patrimoine mondial a, depuis son rapport antérieur à la Conférence générale, décidé d'ajouter à la Liste du patrimoine mondial 62 nouvelles inscriptions. Il convient de noter que certains de ces biens consistent en plusieurs monuments ou sites. A la date du 17 décembre 1994, le nombre total d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à 440 répartis comme suit : 326 biens ou sites culturels, 97 sites naturels et 17 mixtes, dont la liste figure à l'annexe II.

7. Lors de l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, le souci du Comité a été de s'assurer que la Liste était aussi représentative que possible de tous les biens culturels et naturels dont la valeur universelle exceptionnelle répond aux termes de la Convention et aux critères d'évaluation des biens culturels et naturels adoptés par le Comité ; ces critères figurent dans le document : "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" (document WHC/2, révisé février 1995). Le Comité a évalué chaque proposition d'inscription en fonction de ces critères, en tenant compte des commentaires de l'organisation non gouvernementale compétente : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ou l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) dont les représentants avec ceux du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) participent aux sessions du Comité avec voix consultative.

8. Devant l'augmentation du nombre de propositions d'inscription faites par les Etats parties, le Comité a insisté sur la nécessité de dresser des **listes indicatives** des biens susceptibles d'être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, comme le stipule l'article 11 de la Convention. Pour l'ICOMOS qui, à la demande du Comité, doit examiner toutes les propositions d'inscription de biens culturels à la lumière d'études comparatives, il est nécessaire de disposer des listes indicatives dressées par les Etats parties concernés, afin d'évaluer les nouvelles propositions d'inscription des sites culturels. Pour l'UICN, qui a publié en 1982 un inventaire des plus importantes zones naturelles du monde, ces listes indicatives servent à améliorer et à mettre à jour l'inventaire mondial. Désormais, les listes indicatives de biens culturels et naturels sont portées régulièrement à l'attention des membres du Bureau et du Comité. Au 31 mars 1995, 39 Etats avaient soumis une liste indicative de biens culturels en bonne forme.

### III. STRATEGIE GLOBALE

9. Le Comité du patrimoine mondial, à sa dix-huitième session de décembre 1994, a accepté la "**Stratégie globale**" proposée par un groupe d'experts réunis par le Centre et l'ICOMOS en juin 1994, pour définir un certain nombre de mesures à prendre pour améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Dans ce contexte, plusieurs réunions thématiques et régionales ont été organisées en 1994 et 1995 par le Centre, en coopération avec les organismes consultatifs et des Etats parties. Ensuite, une réunion régionale sur l'étude thématique «La culture du riz en Asie et ses paysages en terrasse» s'est tenue aux Philippines du 28 mars au 4 avril 1995 et un groupe d'experts s'est réuni en Australie du 26 au 28 avril 1995 pour l'identification et la répartition des paysages culturels du patrimoine mondial (paysages associés). En outre, deux

études thématiques ont été réalisées en 1994 : l'une concerne la «Réunion d'experts sur les Canaux du patrimoine» établie par le Canada, et l'autre, une réunion d'experts sur «Les Itinéraires comme patrimoine culturel» organisée par l'Espagne. De plus, une réunion internationale d'experts sur «L'authenticité dans la Convention du patrimoine mondial» s'est déroulée à Nara, au Japon, en novembre 1994, précédée d'une réunion préparatoire qui s'est tenue à Bergen, en Norvège au début de l'année 1994. Une première réunion sur le patrimoine culturel africain est prévue à l'automne 1995. Par ailleurs, des études sur l'architecture du XXème siècle et le patrimoine industriel se poursuivent.

#### IV. ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

10. Le Comité du patrimoine mondial, en révisant la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial à l'occasion de son vingtième anniversaire en 1992, a reconnu **le suivi et le rapport** de l'état de conservation des biens inscrits sur les listes du patrimoine mondial comme une fonction essentielle. Le Comité a adopté en décembre 1994 un texte sur **le suivi et le rapport** des «orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial». Une distinction a été faite entre le suivi réactif, c'est-à-dire exposer au Bureau et au Comité l'état de conservation des sites du patrimoine mondial qui sont menacés et le suivi et le rapport systématique, c'est-à-dire un traitement continu d'observations des conditions des sites du patrimoine mondial avec un rapport périodique sur son état de conservation au Comité. Le Comité a remarqué les résultats positifs de plusieurs initiatives du suivi-pilote entrepris par les Etats parties eux-mêmes (par exemple la Norvège, Mexico, le Royaume-Uni) ainsi que le résultat concluant du «programme-pilote régional pour le suivi des sites culturels du patrimoine mondial en Amérique Latine et aux Caraïbes» entreprise dans le cadre du Projet Régional pour le patrimoine culturel de l'UNDP/UNESCO.

11. Tant que le patrimoine naturel est concerné, UICN et le Centre du patrimoine mondial ont organisé une réunion pour les cadres des sites du patrimoine mondial au Parc national de Krüger (Afrique du Sud) en 1994 pour réviser l'état de conservation du patrimoine naturel en Afrique sub-saharienne.

12. Le budget approuvé par le Comité du patrimoine mondial concernant le suivi et le rapport d'activités sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial s'est élevé, en 1994, à 400,000 \$ EU, et en 1995, à 308,000 \$ EU.

13. L'accent mis par le Comité sur le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial lui a permis de prendre conscience des dangers pesant sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial et d'alerter la communauté internationale sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence. En 1994-1995, des rapports sur l'état de conservation de tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ont été soumis au Comité et son Bureau. Aucun bien déjà inscrit sur la Liste n'a été retiré; par contre, le Comité a inscrit deux sites additionnels: *Le parc national des Everglades (USA)* ; et *Le parc national de Virunga (Zaïre)*.

14. Dix-sept sites sont actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (voir **annexe III**), et une attention spéciale, ainsi que des efforts financiers, leur sont accordés par le Comité.

## V. LE FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

### (i) Contributions

15. Au 31 mars 1995, les contributions reçues des Etats parties pour la période 1994-1995 se sont élevées à 2,325,988 \$ EU. Dans cette somme sont compris 1,391,540 \$ EU qui concernent des contributions ~~mandataires~~ et 934,448 \$ EU des contributions volontaires. Les contributions mandataires encore exigibles pour 1994-1995 s'élèvent à 2,070,195 \$ EU et 3,456,574 \$ EU si l'on tient compte du montant des contributions impayées pour les années 1994-1995 et les années précédentes. Il y a un dépôt bancaire de 3,270,248 \$ EU au 31 mars 1995. L'Article 16, paragraphe 4 de la Convention du patrimoine mondial stipule que les contributions volontaires doivent être versées sur une base régulière au moins **tous les deux ans** et ne devraient pas être inférieures aux contributions qu'ils auraient dû verser s'ils avaient été liés par les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 15.

16. A sa dix-septième session en décembre 1993, le Comité a approuvé un budget de 2,910,000 \$ EU pour 1994, et à sa dix-huitième session en 1994, un budget de 2,935,000 \$ EU pour 1995.

### (ii) Assistance aux Etats parties

17. Grâce au Fonds du patrimoine mondial, pour la période allant du 1er janvier 1994 au 1er mai 1995, plusieurs types d'assistance internationale ont été fournis aux Etats parties.

(a) **Assistance préparatoire** : Le Comité du patrimoine mondial, à ses dix-septième et dix-huitième sessions, a alloué respectivement les sommes suivantes aux demandes d'assistance préparatoire : 150,000 \$ EU pour 1994 et 150,000 \$ EU pour 1995. Une assistance pour la préparation de listes indicatives de biens culturels et/ou naturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et pour les demandes de coopération technique a été fournie aux Etats parties suivants :

**1994-1995:**

Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cap Vert, Egypte, Gambie, Laos, Lituanie, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Niger, Oman, Pérou, Pakistan, Philippines, Portugal, Tunisie, Uruguay et Zaïre.

*Pyramides*  
*P. Lomoir*  
*Catage*  
*Villes historiques*

257,874 \$ EU

(b) **Assistance d'urgence** : Un fonds d'urgence d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique a pu être créé à partir des réserves du Fonds du patrimoine mondial, grâce auquel plusieurs interventions rapides ont permis de contribuer à faire face à des cas d'urgence, aussi bien pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel.

18. Une assistance pour des travaux relatifs à des biens culturels et naturels inscrits ou susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et qui ont subi ou sont menacés de dommages graves dus à des phénomènes soudains et inattendus a été fournie du 1er janvier 1994 au 1er mai 1995 pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives établies par les Etats parties. Une assistance d'urgence a été approuvée pour les sites suivants :

|   | \$ EU  |
|---|--------|
| Monument Pre-Rupt à Angkor (Cambodge)                           | 50,000 |
| Site de l'Homme de Pékin à Zhoukoudian (Chine)                  | 26,000 |
| Parc archéologique de Tierradentro (Colombie)                   | 69,500 |
| Iles Galapagos (Equateur)                                       | 50,000 |
| - Le Caire islamique (Egypte)                                   | 50,000 |
| Citadelle Sans-Souci (Haïti)                                    | 73,000 |
| Le Taj Mahal (Inde)   | 20,000 |
| - Qusair Amra (Jordanie)  | 20,000 |
| Ile de Mozambique (Mozambique)                                  | 35,000 |
| Vallée de Kathmandu (Nepal)                                     | 44,910 |
| - Ancienne ville de Shibam et ville historique de Zabid (Yemen) | 70,500 |
| Les parcs nationaux de Kahuzi Biega et de Virunga (Zaïre)       | 50,000 |
| Le parc national de Garamba (Zaïre)                             | 20,000 |
| Monument du Grand Zimbabwe (Zimbabwe).                          | 34,000 |

**Total : 612,910**

*50.000*  
*- 8.500*  
*41.500*  
*+ 30.000*  
*71.500*

(c) **Formation** : Le Comité du patrimoine mondial, à ses dix-septième et dix-huitième sessions, a alloué respectivement pour 1994, 440,000 \$ EU et pour 1995, 452,000 \$ EU aux activités de formation.

**Formation de groupe** : Le Comité a continué de privilégier la formation de groupe plutôt que la formation individuelle.

19. En ce qui concerne les **biens culturels**, une contribution financière a été accordée à:

|  | \$ EU  |
|--|--------|
| - Cours de formation en conservation et gestion des sites du patrimoine, Potsdam (Allemagne),  | 20,000 |
| - Contribution à des séminaires internationaux pour la sauvegarde des sites du patrimoine mondial (Argentine),   | 20,000 |
| - ICCROM/CRA Terre (Centre international de la Construction en terre) : formation d'une équipe d'encadrement et d'une équipe d'artisans-techniciens pour la restauration et l'entretien des palais d'Abomey (Bénin), | 33,000 |
| - Cours régional sur les principes scientifiques de la conservation pour l'Amérique latine, juin-juillet 1995, Belo Horizonte (Brésil),  | 30,000 |
| - Séminaire de formation destiné aux gestionnaires de sites historiques à Ouro Preto (Brésil),   | 19,250 |
| - Evaluation des cours inter-régionaux de conservation des monuments et sites historiques organisé à Salvador de Bahia (Brésil),   | 18,000 |
| - Formation de personnel technique (Cap Vert),   | 25,000 |
| - Cours de formation sur les techniques de conservation du bois (Chine),   | 20,000 |
| - Atelier de formation en architecture (Haïti),  | 4,100  |
| - Cours de formation dans le domaine de la documentation technique pour 15 participants d'Europe orientale et 5 participants d'Afrique (Italie),   | 20,000 |
| - Cours sur la conservation du bois à Trondheim (Norvège),   | 25,000 |

- Formation pour la région d'Amérique Latine pour la conservation du patrimoine mondial construit en adobe, octobre 1995, Chan Chan (Pérou), 20,000
- Atelier sous-régional de conservation concernant les peintures murales médiévales d'Europe Occidentale, 1er juillet-10 septembre 1995, Sighisoara (Roumanie), 28,000
- Cours annuels de formation sur les techniques de conservation de la pierre, en conservation architecturale, restauration de peintures murales et principes scientifiques de conservations organisés par l'ICCROM à Rome, 75,000
- Cours régional de protection et de conservation destiné aux architectes du Maghreb (Tunisie), (ICCROM). 50,000

20. Pour les sites naturels des cours régionaux ou sous-régionaux de formation pour la protection des sites naturels et/ou pour leur gestion ont été organisés dans différentes régions :

- |   | \$ EU  |
|---|--------|
| - Atelier de formation, Réserve naturelle de Srebarna (Bulgarie),   | 14,000 |
| - Séminaire de formation pour des spécialistes de la faune, Garoua (Cameroun),  | 30,000 |
| - Atelier mobile à l'Université de la Paix (Costa Rica),  | 13,750 |
| - 16ème cours international sur les aires protégées d'Amérique latine, CATIE (Costa Rica),  | 25,000 |
| - 17ème Cours international de formation pour les gestionnaires d'aires protégées d'Amérique latine, CATIE, (Costa Rica),             | 30,000 |
| - Cours régional de formation, ENGREF, parc national de Taï (Côte d'Ivoire),  | 30,000 |
| - Soutien aux participants d'Afrique francophone au cours de formation sur les aires protégées organisé par l'ENGREF (Côte d'Ivoire), | 19,000 |
| - Cours régional de formation pour les gestionnaires d'aires protégées des Etats arabes (Egypte),                                     | 30,000 |
| - Contribution au cours des aires protégées, Fort Collins (Etats Unies),  | 15,000 |

21. De plus, le Bureau a approuvé la préparation d'une stratégie de formation de gestionnaires des sites naturels du patrimoine mondial (30,000 dollars EU) : un atelier doit être organisé avec le «National Park Service» des Etats-Unis d'Amérique, en septembre 1995. Le Bureau a donc engagé le Centre à entreprendre une évaluation globale de la formation soutenue dans le passé par le Fonds du patrimoine mondial, et à utiliser les résultats d'une telle évaluation pour élaborer une stratégie pour l'avenir.

**Les activités de formation en groupe au patrimoine culturel et naturel ont été supportées pour un montant de :**

**622,600 \$ EU**

22. De plus, les bourses individuelles (naturel et culturel) pour d'autres programmes de formation ont été accordées pour la période 1994-1995 aux personnes originaires des Etats parties suivants : *Chine, Egypte, Tanzanie*

**26,450 \$ EU**

**Coût total de la formation : 689,050 \$ EU**

(d) Coopération technique : Le Comité du patrimoine mondial a approuvé, lors de ses dix-septième et dix-huitième sessions, respectivement, un budget de 790,000 \$ EU pour 1994, et 750,000 \$ EU pour 1995 pour la coopération technique. Les demandes suivantes soumises par les Etats parties pour la période 1994-1995, ont été approuvées par le Comité dans le cadre de ce budget.

23. A sa dix-septième session qui s'est déroulée à Carthagène, en Colombie, en décembre 1993, le Comité et son Bureau ont approuvé les projets du patrimoine culturel et naturel suivants :

|   | \$ EU  |
|---|--------|
| - Achat d'équipement et de services consultatifs pour le Monastère d'Ivanovo et le Monastère de Rila (Brésil) | 28,000 |
| - Equipement pour la protection des peintures murales des grottes de Mogao (Chine)                            | 20,000 |
| - Préparation d'un plan directeur pour Carthagène (Colombie)  | 19,000 |
| - Projet de développement d'une région archéologique plus grande pour le site de Joya de Ceren (Cuba)         | 25,000 |
| - Equipement pour le parc national de Sangay (Equateur)   | 28,500 |
| - Services de consultants et équipement pour le Mont Nimba (Guinée)   | 45,000 |

|  |        |
|--|--------|
| - Contribution pour la documentation technique, équipement et matériaux (ICCRUM)         | 25,000 |
| - Assistance technique pour le parc national de Komodo (Indonésie)                       | 49,500 |
| - Achat d'équipement pour le lac du parc national de Malawi (Malawi)                     | 16,000 |
| - Equipement, recherche, stagiaires, experts, formation pour Bandiagara (Mali)           | 42,000 |
| - Elaboration d'un projet de réhabilitation pour le Centre Historique de Puebla (Mexico) | 18,000 |
| - Assistance technique et équipement pour la protection du parc national de Manu (Pérou) | 20,000 |
| - Assistance technique pour le personnel du parc national de Huascaran (Pérou)           | 20,000 |
| - Protection du parc national du Kilimanjaro (Tanzanie)                                  | 25,000 |

24. A sa dix-huitième session qui s'est tenue à Paris du 4 au 9 juillet 1994, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a approuvé la contribution suivante :

|  | \$ EU  |
|--|--------|
| - Etude touristique au Centre Historique de la ville d'Olinda (Brésil)   | 19,000 |
| - Equipement et services consultatifs aux églises rupestres du Monastère d'Ivanovo et du Monstère de Rila (Bulgarie)           | 21,000 |
| - Restauration des peintures murales du Palace du Festival Baroque du XVIIIe siècle de la Vieille Ville de Dubrovnik (Croatie) | 8,000  |
| - Atelier pour définir le projet de développement pour le site de Joya de Ceren (El Salvador)                                  | 25,000 |
| - Achat d'équipement, Antigua Guatemala (Guatemala)  | 20,000 |
| - Achat d'équipement pour le parc national de la Citadelle, Sans souci, Ramiers (Haïti)  | 17,510 |
| - Travaux de restauration de Medersa Ben Youssef, Médina de Marrakech (Maroc)  | 30,000 |
| - Achat d'équipement et travail de restauration de Hagia-Sophia, Istanbul (Turquie)  | 30,000 |

25. En outre, des projets n'excédant pas 20,000 \$ EU ont été approuvés par le Président pour les pays suivants : Bolivie (restauration des peintures murales de Potosi) ; Bulgarie (équipement Srebarna) ; Inde (travail de maintenance des grottes d'Elephante, Bombay) ; Indonésie (construction d'un bureau à Ujung Kulon) ; Madagascar (politique de conservation, Tsingy de Bemaraha) ; Maroc (organisation d'une réunion à Fès) ; Mexico (réhabilitation du centre de Puebla) ; Pérou (politique de conservation pour le centre historique de Lima) ; Syrie (restauration de la citadelle de Damascus) ; Turquie (travail de restauration à Hagia-Sophia, plan de gestion pour Göreme) ; et Vietnam (organisation d'un séminaire à Hanoi) pour un montant de :

\$ EU 192,000

Le total général pour 1994 est : 743,510 \$ EU

26. A sa dix-huitième session qui s'est tenue à Phuket, en Thaïlande du 12 au 17 décembre 1994, le Comité du patrimoine mondial et son Bureau ont approuvé les projets suivants :

|  | \$ EU         |
|--|---------------|
| - Zone tampon de développement au parc national de Ujung Kulon (Indonésie) | 40,000        |
| - Achat d'équipement au parc national Komodo (Indonésie)                   | 40,000        |
| - Ville historique d'Ouro Preto (Brazil)                                   | 20,000        |
| - Vieille ville de Dubrovnik (Croatia)                                     | 50,000        |
| - Mines de sel de Wieliczka (Pologne)                                      | 100,000       |
| - Vallée de Kathmandu (Nepal)  | 52,000        |
| - Complexe des monuments de Hue (Viet Nam)                                 | 108,000       |
| - <u>Zones historiques d'Istanbul (Turquie)</u>                            | <u>80,000</u> |

27. Le Comité a approuvé l'assistance à l'ICCROM, comme suit :

|  | \$ EU  |
|--|--------|
| - Assistance technique pour fourniture des documents de base et matériel didactique  | 25,000 |
| - Edition en français par l'ICCROM de Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites, de B.M. Feilden et J. Jokilehto | 6,900  |

**Total:** 521,900

28. De plus, des projets n'excédant pas US \$ 20,000 ont été approuvés par le Président entre le 1er janvier 1995 et le 1er mai 1995 : Chine (Production de film) ; Egypte (missions Plateau des Pyramides) ; Jordanie (Qusair Amra) ; Lituanie (Vilnius) ; Mauritanie (Assistance préparatoire de quatre villes historiques) ; Niger (Assistance préparatoire pour le patrimoine naturel) ; Tunisie (mission experts) pour un total de :

99,211 \$ EU

Le total pour l'année 1995 jusqu'au 1er mai : 621,111 \$ EU

## VI. PROMOTION ET EDUCATION

29. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé au titre de la ligne du budget «Promotion et éducation», un montant de 270,000 \$ EU pour 1994 et 268,000 \$ EU pour 1995. Ces fonds ont été utilisés pour financer les activités dans les domaines suivants, comme approuvés par le Comité (les montants sont dans certains cas approximatifs car au moment de préparer ce document, en mai 1995, certaines activités sont encore en cours) :

### Informations générales du patrimoine mondial

- Développement d'une base de données générale et compréhensive avec des informations en cours et un raccordement INTERNET ; amélioration de l'équipement du Centre et une organisation d'une réunion d'experts en 1995 sur la gestion de l'information du patrimoine mondial (76,000 \$ EU) ;
- Production d'un CD-ROM en trois langues (15,000 \$ EU) ;
- ? Production annuelle en trois langues et distribution d'un dépliant du patrimoine mondial, d'un agenda du patrimoine mondial, et de 2 000 copies d'un poster du patrimoine mondial pour les écoles (75,000 \$ EU) ;
- Six publications de la Lettre du patrimoine mondial distribuées en 10 000 exemplaires pour chaque publication (43,000 \$ EU) ;
- Une exposition itinérante de photos en trois langues de 103 villes comportant les sites du patrimoine mondial (33,000 \$ EU) ;
- Un kit d'information de base à usage multiple en trois langues (25,000 \$ EU) ;
- Co-publication avec Chicago Press et l'INCAFO de séries pour enfants du patrimoine mondial (20,000 \$ EU) ;
- Une exposition rétrospective «D'Abou Simbel à Angkor» par CLT/CH (45,000 \$ EU) ;

- Publication et reproduction de «Le patrimoine mondial vingt ans après» de Mr Pressouyre ; brèves descriptions ; deux rapports du Comité et autre, comprenant les traductions (11,500 \$ EU) ; en 1993!
- Préparation d'une étude sur la collecte des fonds (27,000 \$ EU). !!

30. En outre, la télévision allemande a commencé la production d'une série de 105 films de 15 minutes sur les 440 sites sans frais pour le Fonds. (GB 14 Cornwallis!) + results?

### Les activités promotionnelles sur les sites

(Assistance aux Etats parties pour des publications spécifiques des sites, des expositions de photos et des événements spéciaux)

- Certificats pour les nouveaux sites du patrimoine mondial et des plaques d'inscription (9,500 \$ EU) ;
- Publications de séminaires, ateliers, etc. (34,500 \$ EU) ; ??
- Etude (organisée par CLT) sur le tourisme culturel (15,000 \$ EU) ;
- Assistance pour la production de films (27,000 \$ EU) ; ?
- Assistance pour les expositions des sites (14,500 \$ EU). ?

### Sensibilisation par l'intermédiaire des établissements scolaires

31. Cette partie consiste essentiellement en un projet-pilote interrégional lancé conjointement en 1994 avec le Secteur de l'Education, impliquant dans son étape initiale l'Association d'Ecoles dans vingt-cinq pays dans toutes les parties du monde. Cela implique aussi le premier **Forum des Jeunes du patrimoine mondial de l'UNESCO**, organisé conjointement en juin 1995 avec la Commission Nationale Norvégienne pour l'UNESCO, la ville de Bergen et l'Organisation des Villes du patrimoine mondial, dont le but est d'évaluer les résultats d'une phase expérimentale du projet et d'aider à élaborer une stratégie mondiale comprenant la production d'un matériel pédagogique pour la sensibilisation des étudiants.

32. Le Fonds du patrimoine mondial a contribué à ce projet pour la somme de 50,000 \$ EU pour les deux ans, alors que 104,000 \$ EU provenaient de fonds privés.